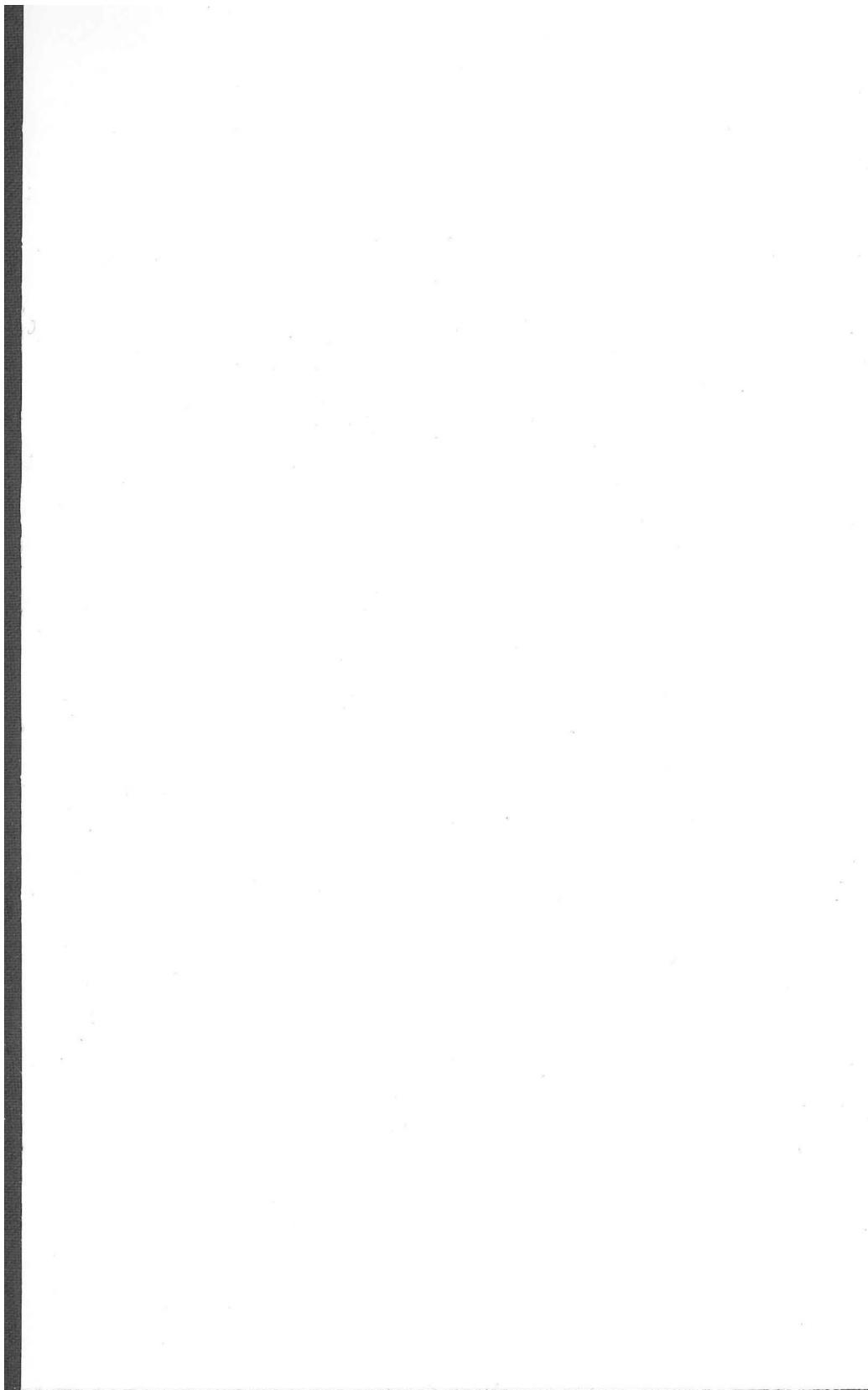


18351

M. PETROVIĆ

LA PÊCHE EN SERBIE





351

Exposition Internationale de Turin
1911

La pêche

en Serbie

Par

Michel Petrović



Belgrade

Imprimerie d'Etat du Royaume de Serbie

1911



Exposition Internationale de Turin
1911

639.2(497.11):061.7

La pêche

en Serbie

Par

Michel Petrović

Belgrade

Imprimerie d'Etat du Royaume de Serbie

1911



И.ф. 379985

La pêche en Serbie

par

Michel Petrović

Grâce à cette circonstance que trois grands cours d'eau : le Danube, la Save et la Drina, riches en poisson, forment la frontière de la Serbie sur un parcours de 730 kilomètres (le Danube 326 km., la Save 181 km. et la Drina 223 km.) et que de nombreuses rivières traversent ou limitent le pays, la pêche a eu de tout temps et a encore aujourd'hui une grande importance économique pour la population de la Serbie. Elle est pratiquée soit par les pêcheurs de profession, organisés dans certaines localités, soit par les paysans, pour lesquels elle est une occupation secondaire qui leur fournit un aliment essentiellement populaire.

Les espèces de poissons très répandues en Serbie sont : *Perca fluviatilis*, *Lucioperca sandra*, *Lucioperca volgensis*, *Aspro streber*, *Aspro zingel*, *Acerina cernua*, *Lota vulgaris*, *Silurus glanis*, *Ciprinus carpio*, *Carassius vulgaris*, *Tinca vulgaris*, *Barbus fluviatilis*, *Barbus petenyi*, *Abramis brama*, *Abramis ballerus*, *Abramis sapa*, *Blicca bjorkna*, *Pelecus cultratus*, *Alburnus lucidus*, *Aspius rapax*, *Idus melanotus*, *Scardinius erythrophthalmus*, *Leuciscus rutilus*, *Squalius cephalus*, *Chondrostoma nasus*, *Cobitis fossilis*, *Esox lucius*, *Acipenser ruthenus*, *Acipenser glaber*, *Acipenser Güldenstaedtii*.

Les espèces moins répandues sont : *Acerina schraetser*, *Cottus gobio*, *Rhodeus amarus*, *Gobio fluviatilis*, *Gobio uranoscopus*, *Abramis vimba*, *Alburnus bipunctatus*, *Leuciscus virgo*, *Phoxinus laevis*, *Cobitis barbatula*, *Cobitis taënia*,

Petromyzon fluviatilis, Salmo hucho, Trutta fario, Acipenser stellatus, Acipenser huso, Alosa pontica.

Les espèces très rares sont: Gasterosteus platigaster, Gobius marmoratus, Gobius cephalarges, Alburnus chalcoides, Leucaspis delineatus, Thymallus vulgaris, Umbra crameri.

La répartition des espèces qui se vendent un prix élevé est la suivante :

Acipenser huso (poids max. 300 kgr.), Acipenser glaber (p. m. 60 kgr.), Acipenser stellatus (p. m. 14 kgr.), Acipenser ruthenus (p. m. 7 kgr.) sont pêchés dans le Danube et la Save, surtout dans la région des Portes-de-Fer et aux environs de cette région;

Lucioperca sandra et volgensis (p. m. 15 kgr.) est très répandue dans le Danube, la Save et la Drina. Les plus beaux exemplaires en sont pêchés dans la Save;

Salmo hucho (p. m. 15 kgr.) n'est pêché que dans la Drina et le Uvac.

Trutta fario est assez répandu dans les cours d'eau de montagne, toujours dans leurs parties supérieures (Gradac, Donja et Gornja Triesnica, Scrapež, Moravica, Studenica, Samokovska Reka, Graševička Reka, Lukovska Reka, Masurica, Romanovska Reka, Jelašnica, Vrla Reka, cours supérieur des rivières Vlasina, Garvanica, Dojkinačka Reka, Ržana, Toplodolska Reka, Zlotska Reka, Vratna, cours supérieur de la Resava etc.).

Thymallus vulgaris se trouve dans la Studenica, le Uvac et la Lopatnica.

Les engins de pêche, toujours confectionnés par les pêcheurs eux-mêmes, présentent un vif intérêt ethnographique et attestent l'esprit d'observation et une profonde connaissance des habitudes des diverses espèces de poissons. Cet esprit d'observation est particulièrement développé chez les pêcheurs de la région des Portes-de-Fer, fréquentée par les gros poissons du genre Acipenser qui, remontant

les cataractes et les rapides du Danube, s'arrêtent dans les anfractuosités, les trous, les abîmes et les passages que présente le fond rocheux du Danube dans cette région.

Le produit de la pêche en Serbie sert principalement aux besoins de la population qui est très friande de poisson. Aliment recherché, le poisson, quoiqu'il en soit pêché des quantités considérables, ne fournit qu'une exportation relativement assez petite et l'importation en plus importante.

Le mouvement de l'importation pendant les années 1900—1909, est indiqué dans le tableau suivant.

A) *Poisson frais.*

Année	Quantité en kilogrammes
1900	561.409
1901	210.308
1902	345.046
1903	272.655
1904	211.062
1905	228.144
1906	294.474
1907	186.546
1908	186.881
1909	264.917

B) *Poissons séchés, fumés, salés ou préparés d'une autre manière sans huile, épices ni vinaigre.*

Année	Quantité en kilogrammes
1900	279.394
1901	251.431
1902	343.309
1903	302.726
1904	523.178
1905	654.454
1906	846.874
1907	216.156
1908	273.971
1909	371.331

C) Poissons préparés avec de l'huile, du vinaigre et des épices, en barils.

Année	Quantité en kilogrammes
1900	3.943
1901	1.642
1902	4.550
1903	5.186
1904	4.692
1905	2.552
1906	8.189
1907	1.547
1908	4.561
1909	2.335

D) Caviar noir.

Année	Quantité en kilogrammes
1900	1.222
1901	1.272
1902	524
1903	550
1904	564
1905	631
1906	400
1907	383
1908	369
1909	473

L'exportation est limitée presque exclusivement aux poissons à prix élevé du genre *Acipenser*, dont le prix ordinaire varie de 1 à 5 dinars le kilogramme, et du caviar noir dont le prix varie entre 15 et 36 dinars par kilogramme, suivant la saison. Le poisson, et le caviar sont toujours exportés frais.

Des données statistiques exactes sur la quantité de poisson et de caviar qui est exportée font défaut, les pêcheurs serbes vendant très souvent le produit de leur pêche directement sur la rive hongroise, sans passer par les mar-

chés serbes. Pour trois localités spécialement: Milanovac, Tekia et Kladovo, centres de la vente des Acipensers qui ne sont pas vendus directement sur les lieux de la pêche ou sur la rive hongroise, les données statistiques officielles notent le mouvement d'exportation suivant :

Année	Quantité en kilogrammes
1900	52.334
1901	41.565
1902	37.352
1903	34.890
1904	40.644
1905	56.222
1906	53.609
1907	110.758
1908	60.275
1909	13.596

Malgré les excellentes conditions naturelles qu'elle rencontrerait, la pisciculture artificielle n'a point été pratique en Serbie jusqu'à présent.

La pêche en Serbie est réglée:

1° par la loi sur la pêche du 27 juillet 1898; et le règlement qui la précise;

2° par la convention sur la pêche entre la Serbie et la Roumanie.